

**Discours de S. E. Madame Laura Baeza
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie**

**Petit déjeuner débat organisé par les Chambres mixtes
Tuniso – Italienne (CTICI)
Tuniso - Française (CTFCI)
Tuniso-Allemande (AHK)**

« L’ALECA, quels impacts sur l’économie Tunisienne? »

**Vendredi 13 Novembre 2015
Tunis**

Monsieur Fradi, Président de la chambre Tuniso-Italienne de Commerce et d'Industrie,
Chers Présidents et Secrétaires généraux des chambres mixtes tuniso-française et tuniso-allemande,
Excellences, mesdames et messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi d'être parmi vous lors de ce petit déjeuner.

Je félicite les principales chambres mixtes tuniso-européennes pour cette initiative, et je les remercie de m'avoir donné l'opportunité de vous présenter les premières étapes des négociations sur l'ALECA.

J'espère que nous aurons de nombreuses occasions, à l'avenir, pour faire le point et avoir votre avis, votre input et votre feedback si je peux ainsi dire, sur les négociations.

Je sais que les chambres mixtes tuniso-européennes participent activement à nos réunions communautaires sur les questions commerciales et d'investissement.

Ensemble – travaillant en réseau aussi avec les services commerciaux des ambassades européennes – nous avons pu lever certaines contraintes qui pesent sur le commerce et l'investissement, et exprimer notre position sur les grandes décisions de politique économique.

Maintenant, avec le lancement de ce chantier de négociation qui est l'ALECA, nous sommes appelés à travailler davantage de concert avec vous car c'est vous, les entreprises, membres des chambres mixtes, qui êtes les vecteurs réels de l'intégration à laquelle on aspire.

Notre rôle est de vous ouvrir des opportunités, tant en Europe qu'en Tunisie; de lever les obstacles à votre travail d'entrepreneurs, tout en gardant à l'esprit les spécificités et sensibilités des certains secteurs; notre rôle aussi est d'amener de la transparence et de la prévisibilité dans le cadre légal qui régit notre relation commerciale et d'investissement.

C'est pour cette raison d'ailleurs, que nous pensons qu'il est nécessaire de faire un effort particulier de communication autour de l'ALECA, afin de convaincre toutes les parties prenantes de l'avantage d'un tel accord, et les engager dans une démarche réellement constructive.

Je me propose dans le temps qui m'est donné d'aborder 3 questions: la première est d'expliquer qu'est ce que c'est l'ALECA, et quelles opportunités pourrait-il offrir aux entreprises tunisiennes, mais aussi européennes; la deuxième est où en sommes-nous dans le processus de négociation; et en conclusion la contribution que nous attendons de vous, chambres mixtes tuniso-européennes.

1. Je vais commencer par vous présenter notre vision pour l'ALECA, pourquoi nous le négocions, et quels sont les impacts attendus pour les entreprises.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de dire, l'Union européenne ne voit pas l'ALECA comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil au service d'un cadre stratégique plus vaste que nous appelons Partenariat Privilégié.

Ce Partenariat Privilégié a été agréé après la révolution, et vise à rapprocher la Tunisie et l'Union européenne sur la base des priorités que nous allons décider ensemble.

Il comprend aussi le dialogue politique et sur la sécurité, les négociations pour un partenariat pour la mobilité, la coopération scientifique, pour nommer seulement quelques-unes de ses composantes.

Coherent avec cette vision stratégique de nos relations, les négociations en vue de l'ALECA ne seront pas des négociations traditionnelles, purement commerciales.

En effet, le but ultime de l'ALECA est d'intégrer plus étroitement l'économie tunisienne dans le marché intérieur de l'Union européenne.

Cette intégration se fera à travers une plus grande ouverture réciproque, pour compléter et approfondir la zone de libre-échange mise en place suite à la signature de l'Accord d'Association il y a déjà 20 ans.

Cette ouverture sera accompagnée par le rapprochement progressif des réglementations et des institutions économiques tunisiennes avec celles de l'Union européenne, dans les domaines prioritaires que la Tunisie jugera utiles.

L'ALECA sera un accord ambitieux sur environ 12 chapitres, qui correspondent à la volonté de conclure un accord « Complet et Approfondi » comme son nom l'indique.

Permettez-moi de vous en donner un petit descriptif :

Obstacles techniques au commerce

Un premier chapitre concernera la réduction des obstacles techniques au commerce. L'Accord d'Association a, comme vous le savez, éliminé les droits de douane sur le commerce de biens industriels entre la Tunisie et l'UE.

Ceci a permis d'impulser le commerce de biens industriels dans les deux sens, ainsi que les investissements directs européens essentiellement dans l'industrie manufacturière.

Depuis 1995, notre commerce bilatéral a plus que doublé, et les exportations tunisiennes vers l'Union européenne ont presque triplé.

L'Accord d'Association a aussi eu un effet d'entraînement pour les IDE européens.

Maintenant le temps est venu pour travailler sur les obstacles techniques au commerce, qui sont normalement dus à la différence de réglementations techniques entre les deux parties.

L'ALECA reprendra et élargira le travail déjà en cours depuis 2007 sur la reconnaissance mutuelle des systèmes d'évaluation de la conformité des produits industriels (connus par leur acronyme ACAA).

Le résultat final sera que les produits tunisiens des secteurs couverts par l'accord pourront rentrer directement sur le marché européen, sans devoir subir des doubles inspections aux frontières de l'Europe.

Ce sera-là une avancée considérable puisqu'environ les trois quarts des exportations de la Tunisie se font avec l'Europe.

Au même temps, le processus de convergence devra faciliter la mise sur le marché des produits européens en Tunisie, qui actuellement font face à plusieurs entraves sous forme des contrôles techniques à l'importation.

Agriculture

Un deuxième chapitre concernera l'agriculture, secteur qui a été très partiellement couvert par l'Accord d'Association de 1995.

Nous sommes conscients que le secteur agricole, tant en Europe qu'en Tunisie, est un secteur sensible, mais c'est aussi un secteur très important au niveau économique et aussi en termes de création d'emploi.

L'objectif poursuivi avec l'ALECA est celui d'une libéralisation la plus ambitieuse possible tout en tenant compte de la vulnérabilité des produits réellement sensibles¹.

Les négociateurs tunisiens partagent notre ambition, et souhaitent profiter des opportunités que ce nouvel accord pourrait offrir à l'agriculture tunisienne.

Ceci correspond à leurs propres ambitions de modernisation de ce secteur.

Mais les négociateurs tunisiens ont aussi mis l'accent sur la faiblesse de nombreux segments de l'agriculture tunisienne comparé à leur concurrents en Europe, ce qui nécessitera une démarche asymétrique et progressive, ainsi que des mesures d'accompagnement.

Chaque partie maintiendra bien évidemment le recours aux clauses de sauvegarde.

La Tunisie est aussi intéressée à travailler sur l'agriculture biologique, qui est un secteur en plein essor, et pour lequel elle a déjà obtenu la reconnaissance à l'exportation de la part de l'Union européenne.

Nous allons aussi travailler sur les Indications Géographiques pour la protection et la valorisation des produits agricoles de qualité.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

Un troisième chapitre de l'ALECA qui est étroitement lié aux négociations agricoles portera sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

L'objectif ici est de mettre en place un cadre pour l'approximation progressive de la législation tunisienne à celle de l'Union européenne, afin de faciliter le commerce de produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche, et en même temps garantir un haut niveau de protection des consommateurs des deux côtés.

A la fin de ce processus, on devrait parvenir à la reconnaissance de l'équivalence des mesures sanitaires et phytosanitaires, et dans ce cas, le commerce des produits agricoles dans les secteurs qui auront obtenu la reconnaissance se fera sans contrôles supplémentaires.

Le rapprochement envisagé sera progressif, et modelé selon des priorités de la Tunisie – c'est-à-dire la Tunisie devra identifier ses priorités de convergence dans les secteurs à plus grand potentiel d'exportation.

¹ avec une approche de liste négative et le recours à des contingents tarifaires si nécessaire

Services et investissements

Nous allons aussi négocier pour la première fois avec la Tunisie les services et l'investissement direct étranger.

Ce sont des domaines clés pour le développement de nos relations commerciales avec la Tunisie, et qui vont être négociés dans le cadre d'un quatrième important chapitre de l'ALECA.

Les services en Tunisie emploient plus de la moitié de la population active, mais les exportations vers l'Union européenne ne sont pas développées ni très diversifiées, et restent dominées par le tourisme, qui malheureusement a montré sa vulnérabilité aux événements récents.

Les services restent un secteur encore relativement fermé en Tunisie, par rapport à des économies similaires.

Contrairement à la politique en vigueur dans l'industrie, les barrières à l'investissement direct étranger dans les services sont nombreuses.

Comme vous le savez bien, tout investissement à majorité étrangère dans les services autres que ceux totalement exportateurs, est sujet à l'approbation de la Commission Supérieure d'Investissement.

Avec l'émergence de secteurs porteurs comme les technologies d'information et de communication, les services professionnels et l'offshoring, la Tunisie a un grand potentiel d'améliorer son accès aux marchés européens, ce qui permettrait aussi d'absorber la main d'œuvre qualifiée et réduire le chômage des jeunes diplômés.

Nous sommes conscients que la facilitation de la délivrance des visas aux prestataires de services tunisiens, y compris les professionnels indépendants, et la reconnaissance mutuelle des diplômes, sont des sujets importants pour rendre cette ouverture réellement bénéfique, et nous sommes prêts à en discuter dans les cadres appropriés².

Nous savons aussi que la Tunisie considère les services comme un secteur sensible. La question à l'heure actuelle est le manque de connaissance approfondie de l'état de santé du secteur des services dans ses différents sous-secteurs.

Un travail de diagnostic et de définition d'une stratégie de mise à niveau est actuellement en cours sous l'égide du conseil national des services, avec une assistance technique de la part de l'Union européenne.

² Pour la facilitation des visas, des négociations en parallèle pourront avoir lieu dans le cadre du Partenariat sur la Mobilité qui a été établi le 3 mars 2014 et qui doit encore être négocié dans le détail. Dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplômes, la décision est dans les mains des organisations professionnelles qui devront statuer si la Tunisie aura atteint ou non un nouveau niveau de convergence et d'équivalence. On propose de prévoir dans l'ALECA un mécanisme pour faciliter la communication et la prise de décision par les organisations professionnelles, sur base de l'intérêt économique de réaliser cette convergence.

Une étude d'impact de l'ouverture du commerce des services est également en cours de réalisation par les autorités tunisiennes.

L'UE a aussi proposé un processus d'harmonisation réglementaire dans un certain nombre de secteurs de services- essentiellement les secteurs qui sont harmonisés au niveau européen³, ce qui devrait se traduire par une amélioration de la gouvernance de ses secteurs, un meilleur accès et une plus grande compétitivité.

A son tour, l'amélioration de la qualité des services et l'ouverture à la concurrence permettront de réduire les coûts de production des biens qui utilisent ces services (par exemple les services de télécommunication, financiers, de transport, etc.) et rendre les entreprises tunisiennes dans leur ensemble plus compétitives.

L'investissement direct étranger est un autre dossier sur lequel nous allons négocier avec la Tunisie.

Actuellement, comme vous le savez mieux que personne d'autre, l'Union européenne dans son ensemble est le premier investisseur étranger en Tunisie.

Les presque 3000 entreprises européennes présentes en Tunisie représentent 93% des investisseurs étrangers et 48% du stock FDI total investi, et elles emploient plus de 300,000 travailleurs tunisiens.

Ces investissements européens sont actuellement couverts par les traités bilatéraux d'investissement que la Tunisie a conclu avec 20 états membres de l'UE.

Nous visons un résultat ambitieux dans ce domaine afin d'atteindre un niveau élevé d'ouverture et de protection de l'investissement réciproque, ce qui serait approprié à une réelle intégration économique.

Cela devrait se traduire dans une plus forte attractivité de la Tunisie pour les investissements européens, mais aussi provenant d'autres sources.

A terme, l'ALECA remplacera aussi les 20 traités bilatéraux de protection de l'investissement que la Tunisie a conclu avec les états membres de l'UE.

Autres chapitres

Mis à part ces 4 grands chapitres de négociation, l'ALECA couvrira d'autres domaines qui ont un impact sur le commerce et les investissements directs étrangers, à savoir les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence, la facilitation des échanges, la concurrence, les marchés publics, la défense commerciale, la transparence, mais aussi le développement durable.

³ Tels les services postaux, les services de communication électronique et le commerce électronique, le transport maritime, les services financiers

Ce sont des domaines dans lesquels il y a déjà une coopération en cours entre la Tunisie et l'Union européenne, depuis des années pour certains, et que l'ALECA permettrait d'intégrer dans un cadre plus structuré et plus cohérent.

2. Je viens maintenant à la deuxième question, à savoir : où sommes-nous dans le processus de négociation?

À la suite d'une phase préparatoire qui a commencée en 2012 et qui a duré 3 ans, les négociations ont été lancées officiellement le 13 octobre par Mme Malmstrom, la Commissaire au commerce, avec Monsieur le Chef du Gouvernement ainsi que Monsieur le Ministre du commerce.

Un round préliminaire a eu lieu la semaine qui a suivi le lancement, au cours duquel les experts des deux parties ont pu se connaître et échanger des messages et des principes généraux sur leurs attentes respectives.

Ce round préliminaire a été clôturé par une session de restitution avec la société civile tunisienne, qui a montré son grand intérêt à être pleinement associée aux négociations.

Le prochain round devrait avoir lieu dans le premier trimestre de 2016, probablement au mois de mars.

Il sera vraisemblablement un premier round d'explication des textes que l'Union européenne a proposé comme base des négociations.

Par ailleurs, la Commissaire européenne et le Ministre du commerce ont convenu que les textes de négociation deviennent publics, ce qui sera fait avant la fin de l'année.

L'expérience récente dans d'autres négociations montre que la transparence peut favoriser l'implication constructive de la société civile et dissiper des malentendus.

3. Ce qui m'amène à mon point final: ce que nous attendons de vous, les chambres mixtes tuniso-européennes

Les négociateurs tunisiens ont devant eux la tâche importante de bien identifier les priorités de la Tunisie, afin de tirer le meilleur profit des opportunités qui leur sont ouvertes.

Ils devront aussi prévoir des mécanismes pour anticiper et maîtriser les coûts d'ajustement qui seront subis par les secteurs les moins compétitifs.

Dans certains domaines couverts par l'ALECA, les négociateurs tunisiens devront aussi identifier le niveau de rapprochement réglementaire le plus approprié dans le contexte tunisien.

Ces décisions nécessitent d'études d'impact et d'analyses d'écart réglementaire qui seront réalisées à l'appui d'expertise économique et légale.

Mais ces décisions doivent être fondées sur l'intérêt concret des secteurs directement concernés par les négociations.

Les chambres de commerce mixtes peuvent jouer un rôle important à ce propos.

Nous avons besoin de vous écouter, vous qui êtes sur le terrain, et de savoir quelles sont vos priorités et vos domaines d'intérêts, pour les traduire dans cet accord, et le rendre le plus profitable possible pour l'entreprise.

Nous avons aussi besoin de votre coopération au niveau de la **communication** et pour faire évaluer le débat public.

En effet, nous avons remarqué que la présentation et la perception de l'ALECA telles que véhiculées par les médias et certains segments de la société civile tunisienne restent encore plutôt généralistes et idéologiques, voir populistes, et très peu - au moins pour le moment - basées sur des considérations économiques.

Selon certains, derrière l'ALECA se cachent les multinationales européennes, qui ont pour seul but de s'accaparer le petit marché tunisien, vendre des produits et services européens, se défaire du tissu économique tunisien, et in fine appauvrir et dominer la Tunisie.

Certains parlent même de néocolonialisme. Les mêmes disent aussi que l'Accord d'Association de 1995 a été un échec cuisant, et qu'il a directement causé la fermeture des milliers d'entreprises et la perte de centaines de milliers d'emplois.

Vous êtes la preuve vivante que, loin de là, l'Accord d'Association a eu un effet d'impulsion sur le commerce bilatéral et les investissements européens.

Nous avons donc besoin de vous, que vous apportiez vos voix, que vous partagiez votre expérience directe, et que vous focalisiez le débat sur les opportunités concrètes qui, encore, restent à saisir et à exploiter.

Notre porte à la Délégation de l'Union européenne est grand ouverte, et mes collaboratrices Mme Dodini et Mme Ben Romdhane se feront un plaisir de discuter avec vous des meilleures façons de coopérer sur cet important projet pour la Tunisie et l'Union européenne.

Merci encore de votre aimable invitation.